



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Taxe d'apprentissage

Question écrite n° 50890

Texte de la question

M. Dominique Dupilet attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur les règles de calcul relatives à la taxe d'apprentissage. En effet, certaines exonérations relatives à l'emploi d'apprentis ont été supprimées et remplacées par des primes. Or il se trouve que la substitution d'un système à l'autre ne se compense pas et que, par conséquent, à nombre d'apprentis identique, les entreprises doivent supporter un surcoût qui les pénalise lourdement. Il apparaît donc que la campagne de communication, menée en faveur de l'apprentissage, se traduit dans les faits par une pénalisation des entreprises y ayant recours. En conséquence, il lui demande s'il compte prendre des mesures visant à modifier ce mode de calcul.

Données clés

Auteur : [M. Dupilet Dominique](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50890

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : économie et finances

Ministère attributaire : économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 avril 1997, page 1981